

1STALLATIONPLV S.A.S.U

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 6 000 EUROS

Siège social : 145 Bis Chemin des Grands Mellets, 13400 AUBAGNE

837 580 588 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze octobre,
A dix heures,

Monsieur Cyril BAIZEAU, demeurant 145 Bis Chemin des Grands Mellets,
13400 AUBAGNE,

Associé Unique de la société 1STALLATIONPLV S.A.S.U,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Cyril BAIZEAU, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 145 Bis Chemin des Grands Mellets, 13400 AUBAGNE au Quartier La Gueiranne 83340 Le Cannel des Maures à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« *ARTICLE 4 – Siège social :*

Le siège social de la S.A.S.U 1STALLATIONPLV est fixé sis Quartier La Gueiranne 83340 Le Cannel des Maures ».

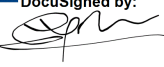
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Cyril BAIZEAU
Associé Unique

DocuSigned by:

28509297EA8E468...